



**Département (PSSP)  
Politiques sociales et de santé publique**

**MASTER 1 IDS  
Intervention et Développement Social**

**Livret de l'étudiant.e**

**Année universitaire 2023-2024**



<b><u>I. LE MASTER INTERVENTION ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL (IDS): PRÉSENTATION, OBJECTIFS ET DÉBOUCHÉS</u></b>	<b>5</b>
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU MASTER IDS	5
OBJECTIFS DU MASTER IDS	5
DÉBOUCHÉS À L'ISSUE DU MASTER IDS	6
<b><u>II. LE DÉPARTEMENT POLITIQUES SOCIALES ET DE SANTÉ PUBLIQUE (PSSP)</u></b>	<b>12</b>
ORGANISATION DU DÉPARTEMENT	12
RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS	12
SECRETARIAT DE LA FILIÈRE	12
COMMUNICATION DES INFORMATIONS AUX ÉTUDIANTS-ES	12
<b><u>III. CONTENU DE LA PREMIÈRE ANNÉE DE MASTER IDS</u></b>	<b>14</b>
<b>10 UNITÉS D'ENSEIGNEMENTS THÉORIQUES (UE-T)</b>	<b>14</b>
UE-T <sub>1</sub> : SOCIOLOGIE (UE THÉORIQUE)	14
UE-T <sub>2</sub> : PSYCHOLOGIE (UE THÉORIQUE)	14
UE-T <sub>3</sub> : GESTION (UE THÉORIQUE)	14
UE-T <sub>4</sub> : DROIT (UE THÉORIQUE)	15
UE-T <sub>5</sub> : POLITIQUES SOCIALES ET DE SANTÉ PUBLIQUE (UE THÉORIQUE)	15
UE-T <sub>6</sub> : COMMUNICATION ET PROFESSIONNALISATION (UE THÉORIQUE)	15
UE-T <sub>7</sub> : SOCIOLOGIE, PSYCHOLOGIE (APPROCHE DE TERRAIN) (UE THÉORIQUE)	16
UE-T <sub>8</sub> : GESTION (UE THÉORIQUE)	16
UE-T <sub>9</sub> : POLITIQUES SOCIALES ET DE SANTÉ PUBLIQUE (UE THÉORIQUE)	16
<b>2 UNITÉS D'ENSEIGNEMENTS PRATIQUES (UE-P)</b>	<b>16</b>
UE-P <sub>1</sub> : CONDUITE DE MISSION (UE PRATIQUE)	16
UE-P <sub>2</sub> : PROFESSIONNALISATION (UE PRATIQUE)	16
<b><u>IV. EXAMENS</u></b>	<b>17</b>
RÈGLEMENT POUR LE MASTER	17
ÉVALUATIONS	17
ABSENCE AUX EXAMENS	17
RÉSULTATS ET VALIDATION DU M <sub>i</sub> IDS	17
SECONDE SESSION DITE « DE RATTRAPAGE »	18
BOURSES	18
FRAUDE	18
INFORMATIONS SUR LA SCOLARITÉ	18
MODALITÉS DU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES DES UE THÉORIQUES	19
MODALITÉS DE CONTRÔLE POUR LES UE THÉORIQUES (UE-T)	21
MODALITÉS DU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES DES UE PRATIQUES	23
MODALITÉS DE CONTRÔLE POUR LES UE PRATIQUES (UE-P)	23

<b><u>V. PRÉSENTATION SUCCINCTE DU STAGE</u></b>	<b>24</b>
PÉRIODE	24
MODALITÉS	24
OBJECTIFS	24
TRAVAIL À EFFECTUER PAR LE STAGIAIRE ET À RENDRE À L'ISSUE DU STAGE	25
ÉVALUATION DU STAGE	25
<b><u>VI. CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE L'ANNÉE</u></b>	<b>26</b>
EMPLOI DU TEMPS	26
<b><u>VII. ANNEXES</u></b>	<b>27</b>
CONNEXION WIFI	27
CERTIFICATIONS EN LANGUES EN LLSHS	27
CONSIGNES DE SÉCURITÉ	28
DOCUMENTS DISPONIBLES SUR L'ENT	28

## I. LE MASTER INTERVENTION ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL (IDS): PRÉSENTATION, OBJECTIFS ET DÉBOUCHÉS

### Présentation générale du Master IDS

Le Master Intervention et Développement Social (IDS) forme de futurs cadres administratifs supérieurs et de direction dans le champ des interventions sociales et de santé en privilégiant une approche pluridisciplinaire et transversale du domaine (sciences humaines et sociales – sociologie et psychologie –, sciences juridiques, économiques et de gestion, politiques publiques).

### La 1<sup>ère</sup> année du Master IDS

Elle est indifférenciée et comprend une période d'enseignements allant de début septembre à fin mars à début avril, suivie par une période de stage de 10 semaines.

La 2<sup>nde</sup> année du Master est spécialisée et propose deux parcours<sup>1</sup> aux objectifs et aux modalités d'organisation différenciés :

### Le parcours Administration des Interventions Sociales et de Santé (AISS)

Il forme des cadres supérieurs et de direction dans la gestion administrative et le management des établissements et services sanitaires, sociaux ou médico-sociaux (directeurs ou directeurs adjoints d'établissements pour personnes âgées, responsables de CCAS, cadres de services d'aide à domicile, attachés territoriaux au sein des conseils départementaux, attachés d'administration hospitalière, etc.). Le parcours AISS s'adresse principalement à des étudiants relevant de la formation initiale. Le cursus est organisé en présentiel ; il s'articule autour d'une première période d'enseignements (250 h) et d'une seconde période de mise en situation professionnelle sous la forme d'un travail de recherche et d'un stage (16 semaines) mené dans des services ou établissements relevant du social, de la santé ou du médico-social.

### Le parcours Coordination des Interventions Sociales et de Santé (CISS)

Il forme des cadres de coordination des politiques, dispositifs et acteurs de la santé et du social à l'échelle des territoires (responsables de réseaux de santé, coordinateurs gérontologiques, animateurs territoriaux de santé, chargés de développement social). Le parcours CISS s'adresse principalement à des stagiaires de la formation continue (personnes en emploi ou en contrat de professionnalisation). La formation est organisée en alternance et comprend des cours (302 h) concentrés sur des journées de regroupement articulés avec l'immersion dans une structure professionnelle et la réalisation d'un mémoire.

### Objectifs du Master IDS

La formation se déroule selon des objectifs qui sont progressifs sur les deux années du Master. Ainsi pour le M1 il s'agit de :

-comprendre et connaître l'environnement général du secteur : publics, institutions, politiques et dispositifs (M1)

-être capable d'initier et de participer à un projet en réponse à un besoin du secteur (M1)

En prolongement du M1, en M2 les objectifs sont les suivants :

-être capable de coordonner une politique dans le cadre d'un territoire ou d'une organisation (M2-S9)

-être capable de se positionner dans une fonction d'encadrement ou de direction (M2 AISS-S10)

-être capable de piloter un réseau ou une instance de coordination (M2-CISS-S10)

---

<sup>1</sup> Au premier semestre, plusieurs enseignements sont mutualisés entre les deux parcours

Débouchés à l'issue du Master IDS

Parcours Administration des interventions sociales et de santé (AISS)

SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

MENTION  
INTERVENTION ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL

# ADMINISTRATION ET COORDINATION DES INTERVENTIONS SOCIALES ET DE SANTÉ

MASTER

INSERTION  
À 30 MOIS

**85%**

EN EMPLOI  
(décembre 2021)  
parmi ceux n'ayant pas poursuivi d'études

L'objectif est de former des cadres supérieurs et de direction dans la gestion administrative et le management des établissements et services sanitaires, sociaux ou médico-sociaux (directeurs ou directeurs adjoints d'établissements pour personnes âgées, responsables de CCAS, cadres de services d'aide à domicile, attachés territoriaux au sein des conseils départementaux, attachés d'administration hospitalière, etc.). Le parcours AISS s'adresse principalement à des étudiants relevant de la formation initiale. ●●●

INSERTION  
À 30 MOIS  
**85%**



**EN EMPLOI**  
(décembre 2021)  
parmi ceux n'ayant  
pas poursuivi  
d'études

ADÉQUATION  
**88%**

Des répondants  
considèrent avoir un  
emploi en adéquation  
avec leur spécialité de  
formation

REVENU

**1840€**

médian mensuel net pour  
l'emploi actuel



**71%**

Déclarent être  
satisfaits de leur  
rémunération

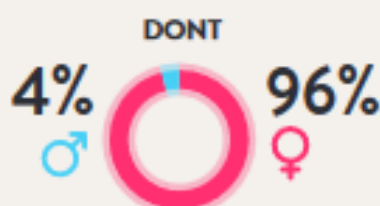
TEMPS À  
L'EMPLOI

**2,5 MOIS**

Nombre de mois entre  
la date de validation  
du diplôme et la date  
de début du premier  
contrat

**24** DIPLOMÉS  
EN 2019

TAUX DE  
RÉPONSE  
**88%**



LES INDICATEURS  
CONCERNENT  
**20** DIPLOMÉS

NATURE DU  
CONTRAT

**59%** CDI  
**35%** CDD  
**6%** FONCTIONNAIRE

NIVEAU DE  
L'EMPLOI

**65%** INGÉNIEUR / CADRE  
**24%** PROFESSION  
INTERMÉDIAIRE  
**12%** EMPLOYÉ / OUVRIER

TYPE  
D'EMPLOYEUR

**41%** FONCTION PUBLIQUE  
**29%** STRUCTURE PRIVÉE  
**24%** ORGANISME À BUT  
NON LUCRATIF  
**6%** ENTREPRISE PUBLIQUE

MOBILITÉ  
GÉOGRAPHIQUE

**65%** EN BRETAGNE  
**24%** EN PAYS DE LOIRE  
**12%** DANS LE RESTE  
DE LA FRANCE

**+** OBSERVATOIRE  
DE L'INSERTION  
PROFESSIONNELLE  
**02 97 87 66 60**  
[oip@univ-ubs.fr](mailto:oip@univ-ubs.fr)

MENTION  
INTERVENTION ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL

ADMINISTRATION DES INTERVENTIONS SOCIALES ET DE SANTÉ

EMPLOIS OCCUPÉS (30 mois après l'obtention du diplôme)

Intitulé poste	Niveau emploi	Type de contrat de travail	Temps plein/ Temps parti	Localisation	Salaire net mensuel (à titre indicatif)
Responsable d'agence - transport de personnes à mobilité réduite	Ingénieur / Cadre	en CDI	Temps plein	en Bretagne	1800
Chargé de mission "Offres aux retraités fragiles"	Ingénieur / Cadre	en CDI	Temps plein	dans le reste de la France	2300
Coordinateur Santé CPTS	Ingénieur / Cadre	en CDI	Temps plein	en Pays de Loire	2100
Gérant immobilier	Profession intermédiaire	en CDI	Temps plein	en Bretagne	2100
Attaché de recherche clinique	Profession intermédiaire	en CDD	Temps plein	en Bretagne	1840
Coordinateur dans un service d'aide à domicile	Employé / Ouvrier	en CDI	Temps plein	en Bretagne	1400
Cheffe de projet Schéma Autonomie	Ingénieur / Cadre	en CDD	Temps plein	en Pays de Loire	1900
Chargé de développement social	Ingénieur / Cadre	en CDD	Temps plein	en Bretagne	1744
Responsable adjoint d'un SESSAD	Ingénieur / Cadre	en CDI	Temps plein	en Pays de Loire	2416
Responsable de service	Ingénieur / Cadre	en CDD	Temps plein	dans le reste de la France	2011
Animateur en Relais Petite Enfance	Employé / Ouvrier	Fonctionnaire	Temps partiel	en Bretagne	1048
Responsable de secteur dans l'aide à domicile	Ingénieur / Cadre	en CDI	Temps plein	en Bretagne	1600
Chargé de coopération territoriale	Profession intermédiaire	en CDD	Temps plein	en Bretagne	1687
Professeur STMS	Ingénieur / Cadre	en CDD	Temps plein	en Bretagne	1520
Mandataire Judiciaire à la Protection des majeurs	Ingénieur / Cadre	en CDI	Temps plein	en Bretagne	1586
Coordinateur d'un service d'aide à domicile	Profession intermédiaire	en CDI	Temps plein	en Pays de Loire	NR
Directeur d'association dans le secteur de l'information jeunesse	Ingénieur / Cadre	en CDI	Temps plein	en Bretagne	2568





SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

MENTION  
INTERVENTION ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL

# COORDINATION DES INTERVENTIONS SOCIALES ET DE SANTÉ

MASTER

INSERTION  
À 30 MOIS  
**91%**



**EN EMPLOI**  
(décembre 2021)  
parmi ceux n'ayant pas poursuivi d'études

L'objectif est de former des cadres de coordination des politiques, dispositifs et acteurs de la santé et du social à l'échelle des territoires (responsables de réseaux de santé, coordinateurs gérontologiques, animateurs territoriaux de santé, chargés de développement social). Le parcours CISS s'adresse principalement à des stagiaires de la formation continue (personnes en emploi ou en contrat de professionnalisation notamment).



INSERTION  
À 30 MOIS

91%

EN EMPLOI

(décembre 2021)  
parmi ceux n'ayant  
pas poursuivi  
d'études



ADÉQUATION

100%

Des répondants  
considèrent avoir un  
emploi en adéquation  
avec leur spécialité de  
formation

REVENU

1950€

médian mensuel net pour  
l'emploi actuel



40%

Déclarent être  
satisfaits de leur  
rémunération

TEMPS À  
L'EMPLOI

1 MOIS

Nombre de mois entre  
la date de validation  
du diplôme et la date  
de début du premier  
contrat

12 DIPLOMÉS  
EN 2019

TAUX DE  
RÉPONSE  
100%



LES INDICATEURS  
CONCERNENT  
11 DIPLOMÉS

NATURE DU  
CONTRAT

50% CDI  
30% CDD  
20% FONCTIONNAIRE

NIVEAU DE  
L'EMPLOI

50% INGÉNIEUR / CADRE  
50% PROFESSION  
INTERMÉDIAIRE

TYPE  
D'EMPLOYEUR

50% FONCTION PUBLIQUE  
30% ORGANISME À BUT  
NON LUCRATIF  
20% STRUCTURE PRIVÉE

MOBILITÉ  
GÉOGRAPHIQUE

60% EN BRETAGNE  
30% DANS LE RESTE  
DE LA FRANCE  
10% EN PAYS DE LOIRE

+ OBSERVATOIRE  
DE L'INSERTION  
PROFESSIONNELLE  
02 97 87 66 60  
oip@univ-ubs.fr

MENTION  
INTERVENTION ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL

COORDINATION DES INTERVENTIONS SOCIALES ET DE SANTÉ

EMPLOIS OCCUPÉS (30 mois après l'obtention du diplôme)

Intitulé poste	Niveau emploi	Type de contrat de travail	Temps plein/ Temps parti	Localisation	Salaire net mensuel (à titre indicatif)
Adjointe de direction en ESRP	Ingénieur / Cadre	en CDI	Temps plein	dans le reste de la France	2050
Coordinateur de développement d'actions sociales	Profession intermédiaire	en CDD	Temps plein	en Bretagne	1550
Coordinatrice de secteur (plateforme de répit du sud-Morbihan)	Profession intermédiaire	en CDI	Temps plein	en Bretagne	1950
Coordinateur	Profession intermédiaire	en CDI	Temps plein	en Bretagne	1824
Cadre de santé	Ingénieur / Cadre	Fonctionnaire	Temps plein	en Bretagne	3100
Adjoint de direction en EHPAD	Ingénieur / Cadre	en CDI	Temps plein	dans le reste de la France	2100
Chargé d'accompagnement de territoire en E-Santé	Profession intermédiaire	en CDD	Temps plein	dans le reste de la France	1450
Consultant en ingénierie sanitaire et sociale	Profession intermédiaire	en CDI	Temps plein	en Bretagne	1670
Cadre de santé territoriale	Ingénieur / Cadre	Fonctionnaire	Temps plein	en Bretagne	2700
Travailleur social	Ingénieur / Cadre	en CDD	Temps partiel	en Pays de Loire	1550

## II. LE DÉPARTEMENT POLITIQUES SOCIALES ET DE SANTÉ PUBLIQUE (PSSP)

### Organisation du département

Le Master IDS est rattaché au département Politiques sociales et de santé publique (ex-IUP PSSP). Outre le Master, le département est responsable d'un cycle complet de licence – L1 à L3, parcours Action sociale et de santé de la Licence de Sciences sanitaires et sociales.

### Répartition des responsabilités

Responsable du Master 1 IDS : Juliette Hontebeyrie [juliette.hontebeyrie@univ-ubs.fr](mailto:juliette.hontebeyrie@univ-ubs.fr)

Responsable du Master 2 IDS – Parcours AISS : Florence Douguet

[florence.douguet@univ-ubs.fr](mailto:florence.douguet@univ-ubs.fr)

Responsable du Master 2 IDS – Parcours CISS : Virginie Le Bris-Fontier

[virginie.le-bris-fontier@univ-ubs.fr](mailto:virginie.le-bris-fontier@univ-ubs.fr)

Direction du département : Juliette Hontebeyrie

[juliette.hontebeyrie@univ-ubs.fr](mailto:juliette.hontebeyrie@univ-ubs.fr)

### Secrétariat de la filière

Le secrétariat du Master (accueil et renseignements divers, secrétariat pédagogique) est situé au Paquebot. Ses heures d'accueil doivent être respectées par les étudiant.e.s afin d'en permettre le bon fonctionnement.

[llshs.ids.sec@listes.univ-ubs.fr](mailto:llshs.ids.sec@listes.univ-ubs.fr)

02 97 87 65 60

### Communication des informations aux étudiants-es

Les échanges de courriels avec les personnels de l'UBS ou les intervenant.e.s se font exclusivement *via* votre messagerie UBS, configurée sous la forme :

[xxxx.e1412345@etud.univ-ubs.fr](mailto:xxxx.e1412345@etud.univ-ubs.fr).

Les informations importantes destinées aux étudiant.e.s (emplois du temps de la semaine, modifications éventuelles et absences de certains intervenants.e.s, notes d'information, résultats d'examens...) sont disponibles en ligne sur l'environnement numérique de travail (ENT) qui est accessible à tout.e étudiant.e régulièrement inscrit.e, et qui dispose en conséquence d'un identifiant et d'un mot de passe ainsi que d'une adresse électronique. L'ENT est consultable soit à l'intérieur de l'université par l'intermédiaire des postes informatiques reliés au réseau ou par l'intermédiaires des bornes wi-fi installées sur le campus (l'une d'entre elle est installée au niveau de la cafétéria de Kerjulaude, au sous-sol du pôle des formations sanitaires et sociales), soit à l'extérieur, de chez soi via internet, ou encore dans les points études ou les bibliothèques universitaires). Toutes les informations pour se connecter via le wi-fi et de l'extérieur de l'université sont précisées sur la page d'accueil de l'ENT ([ent.univ-ubs.fr/](http://ent.univ-ubs.fr/)).

Outre l'emploi du temps (onglet « organisation »), les étudiant.e.s peuvent consulter sur l'ENT de nombreuses informations concernant le Master et divers supports de cours proposés dans la rubrique « plateforme pédagogique » (onglet « Mon bureau »). Les données concernant le Master IDS (M1 et M2) sont regroupées dans un même sous 3 rubriques : Informations générales (organisation, examens, stages, emplois...), enseignements du Master 1 (supports de cours), enseignements du Master 2 (par exemple, cours, mémoires et rapports de stages).

En outre, il convient de rappeler que l'UBS a adopté la charte du développement durable : les tirages papier sont limités en nombre et en poids. L'utilisation de l'ENT permet de réduire les tirages papier en laissant à disposition, pendant toute la durée de l'année universitaire, un certain nombre d'informations générales qu'il sera ainsi aisé aux étudiant.e.s de retrouver et de

consulter en ligne (règlement des examens de la filière, emploi du temps prévisionnel, calendrier de l'année, modèles de conventions de stages, listes des terrains de stages des années précédentes par exemple). Ces documents seront fournis en règle générale au format pdf.

Les rubriques propres au Master IDS (M1-M2) et les cours du Master ne seront en général accessibles qu'aux étudiant.e.s du Master. Dans certains cas, la consultation nécessite un code d'accès : pour les informations générales, ce code vous sera fourni par votre responsable d'année. Pour les cours, le code ne pourra être donné que par l'enseignant responsable du cours.

### III. CONTENU DE LA PREMIÈRE ANNÉE DE MASTER IDS

Les unités d'enseignement sont définies comme théoriques si elles prennent la forme de cours magistraux (CM) et/ou de travaux dirigés (TD). Les unités d'enseignement sont définies comme pratiques si elles sont en relation avec l'exercice de pratiques professionnelles de terrain (dont la conduite de mission ou la mise en situation professionnelle) et ne comprennent ni CM ni TD dédiés. Les UE théoriques sont définies de la manière suivante UE-T1 à UE-T9, les UE pratiques sont numérotées de 1 à 2, UE-P1 et UE-P2.

Les objectifs de l'année du M1 sont progressifs : maîtriser le contexte et les enjeux du tertiaire social (santé, action sociale, emploi et insertion) afin d'être à même de repérer les différents acteur.rice.s (populations, professionnel.le.s, élu.e.s, organisations et institutions publiques et privées) susceptibles d'être concerné.e.s et/ou d'intervenir sur un territoire donné dans le cadre des politiques sociales et de santé, afin d'être capable de repérer les besoins et les attentes à l'échelle d'un territoire, d'une population ou d'une organisation dans le but d'initier des projets et d'impulser des partenariats dans le secteur tertiaire social

#### 9 unités d'enseignements théoriques (UE-T)

##### UE-T1 : Sociologie (UE théorique)

Coefficient : 1 — 5 crédits ECTS	CM	TD	Enseignant.e.s
Populations fragiles, inégalités et ruptures sociales	10	10	F. Douguet, (dépt. PSSP)
Professionnel.le.s, profanes et bénévoles du secteur sanitaire et social	20		-Partie « Professionnel.le.s du secteur sanitaire et social » : 10 h CM, F. Douguet (dépt. PSSP) -Partie « Profanes du secteur sanitaire » : 5 h CM, F. Douguet (dépt. PSSP) -Partie « Bénévoles du secteur social » : , 5h CM, A. Vayer (dépt. PSSP)

##### UE-T2 : Psychologie (UE théorique)

Coefficient : 1 — 5 crédits ECTS	CM	TD	Enseignant.e.s
Psychologie des organisations sociales et de santé	12	8	J. Bourriaud
Gestion des risques et facteurs humains	12	8	V. Stéphan

##### UE-T3 : Gestion (UE théorique)

Coefficient : 1 — 5 crédits ECTS	CM	TD	Enseignant.e.s
Analyse financière		20	A. Aldeguer (dépt PSSP)
Gestion de projet	8	8	A. Aldeguer (dépt PSSP)
Gestion des relations interpersonnelles en milieu professionnel	8	4	I. Bozec

UE-T4 : Droit (UE théorique)

Coefficient : 1 — 5 crédits ECTS	CM	TD	Enseignant.e.s
Droits : accès, enfance et travail	36		-Partie « Accès aux droit » : 12h CM, C. Abiven (dépt PSSP), -Partie « Protection de l'enfance » : 10h CM, E. Péchillon -Partie « Protection de l'enfance » : 2h CM, F. Pugnère-Saavedra -Partie « Droit du travail » : 12h CM N. Dedessus-Le Moustier

UE-T5 : Politiques sociales et de santé publique (UE théorique)

Coefficient : 1 — 5 crédits ECTS	CM	TD	Enseignant.e.s
Diagnostic d'organisation		12	F. Hémadou
Diagnostic territorial et développement social local		16	V. Le Bris-Fontier (dépt PSSP)

et, au choix

Méthodologie de projet en action sociale		20	C. Abiven (dépt PSSP)
--	--	----	-----------------------

Ou

Méthodologie de projet en éducation pour la santé		20	C. Bourhis
---	--	----	------------

UE-T6 : Communication et professionnalisation (UE théorique)

Coefficient : 0,5 — 5 crédits ECTS	CM	TD	Enseignant.e.s
Langue vivante : anglais		14	F. Thompson
Concours administratifs	6	14	L. Houchoua
Ateliers et séminaires de professionnalisation et de poursuite d'études		12	UBS et intervenant.e.s extérieur.e.s

### UE-T7 : Sociologie, Psychologie (approche de terrain) (UE théorique)

Coefficient : 1 – 5 crédits ECTS	CM	TD	Enseignant.e.s
Méthodologie en sociologie	6	12	2h CM, 8h TD, F. Douguet (dépt PSSP) 4h CM, 4h TD, J. Hontebeyrie (dépt PSSP)
Méthodologie en psychologie	6	12	S. Meineri, (dépt PSSP)
Séminaires de recherche en SHS appliquée au champ de la santé et du social	12		Membres du département PSSP

### UE-T8 : Gestion (UE théorique)

Coefficient : 1 – 5 crédits ECTS	CM	TD	Enseignant.e.s
Comptabilité gestion		30	A. Aldeguer (dépt PSSP)
Contrôle de gestion		18	N. Toupin

### UE-T9 : Politiques sociales et de santé publique (UE théorique)

Coefficient : 1 – 5 crédits ECTS	CM	TD	Enseignant.e.s
Politiques publiques : territorialisation, villes, Europe et formation professionnelle	40		-Partie « Économie sociale et solidaire » : 10h CM C. Abiven (dépt PSSP) -Partie « Politiques de la ville » : 10h CM C. Abiven (dépt PSSP) -Partie « Approche comparée des politiques sociales et de santé européennes » : 10h CM J. Hontebeyrie (dépt PSSP) -Partie « Dispositifs de la formation et de l'insertion professionnelle » : 10h CM P. Sourget

### 2 unités d'enseignements pratiques (UE-P)

#### UE-P1 : Conduite de mission (UE pratique)

Coefficient : 1 – 5 crédits ECTS			Enseignant.e.s
Projet tuteuré dans le social ou la santé (collectif)			C. Abiven (dépt PSSP) A. Aldeguer (dépt PSSP) J. Hontebeyrie (dépt PSSP)

#### UE-P2 : Professionnalisation (UE pratique)

Coefficient : 2 – 10 crédits ECTS			Enseignant.e.s
Stage dans le social ou la santé (10 semaines)			Membres du département PSSP



## IV. EXAMENS

### Règlement pour le Master

Les textes relatifs aux modalités de contrôle des connaissances et des aptitudes applicables en Master de l'UFR Lettres et son annexe constituent le règlement des examens du Master IDS, ils sont mis en ligne sur la plate-forme pédagogique. L'accès se fait par votre espace numérique de travail : ent.univ-ubs.fr.

Ces documents sont à consulter sur la plate-forme pédagogique avant les examens (présentation du fonctionnement, procédure en cas de recours ou fraude...) à l'adresse suivante : Accueil / ► LLSHS / ► Cours communs / ► UFR LLSHS, Scolarité / ► MCC et règlements des diplômes de Licence, Licence... / ► règlements des diplômes

### Assiduité

Le président de l'UBS a arrêté les conditions d'assiduité conformément à l'arrêté du 30 juillet 2019 définissant le cadre national de scolarité et d'assiduité des étudiant.e.s inscrit.e.s dans une formation relevant du Ministère chargé de l'Enseignement supérieur (voir Arrêté de l'UBS N°86-2019 relatif aux conditions de scolarité et d'assiduité des étudiant.e.s). En dehors des étudiant.e.s ayant demandé à bénéficier d'une dispense d'assiduité dans le cadre du régime spécial d'études et pour lesquels la demande a été approuvée par le.la directeur.rice des études, l'assiduité aux activités pédagogiques et aux examens est obligatoire. Un.e étudiant.e qui ne respecte pas les règles d'assiduité aux activités pédagogiques et/ou aux épreuves d'évaluations, fixées par arrêté du Président de l'UBS, pourra être déclaré.e en « défaut d'assiduité » sur son relevé de notes par décision du jury.

### Évaluations

Les examens de contrôle continu et de contrôle terminal se déroulent tout au long de l'année.

Une session d'examens est organisée en 2<sup>nd</sup>e session à l'issue du stage. La période à laquelle elle se déroule est indiquée sur le calendrier universitaire et les dates sont communiquées au moins 15 jours avant la première épreuve.

Les dates d'examens sont à disposition des étudiant.e.s sur l'ENT.

### Absence aux examens

Toute absence aux examens, qu'il s'agisse d'un contrôle continu ou d'un examen terminal, prend la valeur 0/20 dans les règles de calcul des moyennes et doit être justifiée. À défaut la mention « Absence injustifiée » (ABI) est portée sur le relevé de notes Les justificatifs d'absence (pièces originales) doivent être transmis dans un délai de 2 jours ouvrés à compter de la date de l'examen auquel l'étudiant a été absent au secrétariat de scolarité. Une absence aux examens n'ouvre aucun droit à la mise en œuvre d'une autre épreuve particulière. Les étudiant.e.s absent.e.s devront se présenter lors de la 2<sup>nd</sup>e session pour les épreuves s'il.elle.s n'ont pas obtenu leur année et l'UE concernée.

### Résultats et validation du M1 IDS

Une unité d'enseignement (UE) est validée lorsque l'étudiant.e obtient la moyenne générale, y compris par compensation, sans note éliminatoire dans l'UE.

L'année est validée lorsque l'étudiant.e obtient la moyenne générale pour le bloc théorique, y compris par compensation des UE constitutives de celui-ci ET la moyenne générale pour le bloc pratique, y compris par compensation des UE constitutives de celui-ci .

À l'issue de l'année universitaire, ne sont conservées que les notes des UE supérieures à la moyenne. Toute UE avec une note d'au moins 10 est définitivement validée et la note acquise. En cas de redoublement, seules les unités d'enseignement (UE) dont la note moyenne est supérieure ou égale à 10 se conservent d'une année sur l'autre (= unités acquises). Les notes

au-dessus de la moyenne dans une UE non-acquise ne se conservent pas d'une année sur l'autre. L'année du redoublement, toutes les matières des UE non acquises sont à repasser, quelles que soient les notes obtenues pour ces matières au cours de l'année précédente.

### Seconde session dite « de rattrapage »

À l'issue des délibérations du jury de la première session, si le bloc théorique n'est pas validé, les étudiant.e.s concerné.e.s peuvent se présenter aux examens de seconde session dits « de rattrapage » (en juin) pour la ou les unités d'enseignement (UE) non validées. Ils.elles ne repassent que les épreuves où ils.elles n'ont pas obtenu la moyenne dans les unités non acquises. Dans chaque UE non validée, seules les matières en dessous de la moyenne doivent être repassées, les notes au-dessus de la moyenne sont conservées entre les deux sessions d'une même année universitaire. Ainsi, les notes de la 2<sup>nd</sup>e session se substituent à celles de la 1<sup>ère</sup> session. Si un.e étudiant.e ne se présente pas en 2<sup>nd</sup>e session à une épreuve pour laquelle il-elle devait composer, la note de 0 remplace la note obtenue en 1<sup>ère</sup> session.

Les éléments du bloc pratique : projet tuteuré et stage ne peuvent pas être repassés en 2<sup>nd</sup>e session.

### Redoublement

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences de toutes les formations de l'UBS intègrent le principe que tout.e étudiant.e est autorisé.e à se réinscrire dans la même année de formation l'année suivante en cas d'ajournement, sauf avis défavorable émis par le jury au regard du parcours de l'étudiant et de sa situation personnelle.

### Bourses

Tout.e étudiant.e bénéficiant d'une bourse sur critères sociaux du Ministère de l'Enseignement Supérieur a le statut de boursier de l'enseignement supérieur. À ce titre, il.elle a des droits, mais également des obligations, concernant notamment l'assiduité aux cours et la présence aux examens et aux évaluations de contrôle continu. L'attention des étudiant.e.s est attirée sur le fait que le manquement à l'obligation d'assiduité et l'absence aux différentes évaluations entraîneront systématiquement la suspension du versement de la bourse ainsi que le remboursement des sommes déjà versées.

### Fraude

Toute tentative de fraude lors des examens donnera lieu à la saisine de la commission disciplinaire. Les étudiant.e.s pourront consulter la charte des examens de l'UBS et les modalités de contrôle des connaissances de l'UFR LLSHS sur le tableau d'affichage de l'UFR et du département au Paquebot pour connaître les risques encourus.

La commission disciplinaire peut prononcer une exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur pendant 5 ans.

### Informations sur la scolarité

Toutes les informations concernant la scolarité se trouvent sur votre ENT, plateforme Moodle : <https://moodle.univ-ubs.fr/course/view.php?id=2475>

Reportez-y vous pour accéder au règlement des examens, au règlement de la licence, à la composition des jurys...

### Modalités du contrôle des connaissances des UE théoriques

Le contrôle des connaissances et des aptitudes des diverses matières d'enseignement est organisé sous l'une des quatre formes suivantes :

Contrôle pratique : travaux individuels ou collectifs prenant la forme de dossiers, études de cas, travaux de groupes, rapports... Pour les matières en contrôle pratique, la 2<sup>nd</sup>e session prend systématiquement la forme d'un écrit de 2 heures.

Contrôle continu : un ou plusieurs contrôles écrits ou oraux en cours de la période d'enseignement qui comptent pour 25 à 50 % de la note finale et un contrôle terminal qui compte -en complément- pour 50 à 75 % de la note finale. Pour les matières en contrôle continu, la 2<sup>nd</sup>e session ne comporte qu'un écrit dont la nature et la durée sont similaires à celles du contrôle de fin d'enseignement de la première session.

Contrôle terminal : épreuve individuelle unique, écrite ou orale, en fin d'enseignement. Sauf mention particulière, la durée des épreuves est la même lors de la 1<sup>ère</sup> session et de la 2<sup>nd</sup>e session pour toutes les épreuves de contrôle terminal.

Les examens, d'une durée de trois heures, sont constitués de deux sujets distincts, à traiter obligatoirement.

Pour l'UE-T1 (Sociologie) : deux sujets, à traiter sur deux copies différentes, composés comme suit :

- un sujet [Populations fragiles, inégalités et ruptures sociales]
  - + un sujet [Professionnels du secteur sanitaire et social]
- OU

- un sujet [Populations fragiles, inégalités et ruptures sociales]
  - + un sujet [Profanes du secteur sanitaire]
- OU

- un sujet [Populations fragiles, inégalités et ruptures sociales]
- + un sujet [Bénévoles du secteur social]

Pour l'UE-T4 Droit : deux sujets parmi les 3 parties du cours « Droits, accès, enfance et travail », à traiter sur deux copies différentes.

Par exemple

- un sujet [Protection de l'enfance]
- + un sujet [Droit du travail]

OU

- un sujet [Accès aux droits]
- + un sujet [Droit du travail]

OU

- un sujet [Accès aux droits]
- + un sujet [Protection de l'enfance]

Pour l'UE-T9 Politiques sociales et de santé publique : deux sujets parmi les 4 parties du cours « Politiques publiques : territorialisation, villes, Europe et formation professionnelle », à traiter sur deux copies différentes.

Par exemple

- un sujet [Économie sociale et solidaire]
- + un sujet [Dispositifs de la formation et de l'insertion professionnelle]

OU

- un sujet [Politiques de la ville]
- + un sujet [Approche comparée des politiques sociales et de santé européennes]

OU

- un sujet [Dispositifs de la formation et de l'insertion professionnelle]
- + un sujet [Politiques de ville]

etc, (6 combinaisons possibles).

Les tirages au sort sont effectués à chaque session.

Un sujet traité en 1<sup>ère</sup> session peut donc également l'être en 2<sup>nde</sup> session.

Modalités de contrôle pour les UE théoriques (UE-T)

Crédits ECTS	Coefficient UE	Numéro UE Intitulé UE	Matières, parties	Modalités de contrôle session 2	Modalités de contrôle session 2	Coefficient matière
5	1	UE-T1 Sociologie	Populations fragiles, inégalités et ruptures sociales ; Professionnel.le.s, profanes et bénévoles du secteur sanitaire et social	contrôle terminal : écrit 3 heures	écrit 3 heures	1
5	1	UE-T2 Psychologie	Psychologie des organisations sociales et de santé	contrôle terminal : écrit 1 heure et 1/2	écrit 1 heure et 1/2	1
			Gestion des risques et facteurs humains	contrôle terminal : écrit 1 heure et 1/2	écrit 1 heure et 1/2	1
5	1	UE-T3 Gestion	Analyse financière	contrôle terminal : écrit 2 heures	écrit 2 heures	1
			Gestion de projet	contrôle terminal : écrit 1 heure et 1/2	écrit 1 heure et 1/2	1
			Gestion des relations interpersonnelles en milieu professionnel	contrôle terminal : écrit 1 heure et 1/2	écrit 1 heure et 1/2	1
5	1	UE-T4 Droit	Droits : accès, enfance et travail	contrôle terminal : écrit 3 heures		1
5	1	UE-T5 Politiques sociales et de santé publique	Diagnostic d'organisation	contrôle pratique	écrit 2 heures	1
			Diagnostic territorial et développement social local	contrôle pratique	écrit 2 heures	1
			Méthodologie de projet en éducation pour la santé ou méthodologie de projet en action sociale	contrôle pratique	écrit 2 heures	1

Crédits ECTS	Coefficient UE	Numéro UE Intitulé UE	Matières, parties	Modalités de contrôle session 2	Modalités de contrôle session 2	Coefficient matière
5	0,5	UE-T6 Communication et professionnalisation, métiers des interventions sociales et de santé	Anglais	contrôle continu : écrit 2 heures (coefficient 1/2) et oral (coefficient 1/2)		1
			Concours administratifs de la fonction publique territoriale	contrôle pratique	écrit 2 heures	1
5	1	UE-T7 Sociologie, Psychologie (approche de terrain)	Méthodologie en sociologie	contrôle terminal : écrit 1 heure et 1/2	écrit 1 heure et 1/2	1
			Méthodologie en psychologie	contrôle terminal : écrit 1 heure et 1/2	écrit 1 heure et 1/2	1
5	1	UE-T8 Gestion	Comptabilité de gestion	contrôle terminal : écrit 2 heures et 1/2	écrit 2 heures	1
			Contrôle de gestion	contrôle terminal : écrit 2 heures	écrit 2 heures	1
5	1	UE-T9 Politiques sociales et de santé publique	Politiques publiques : territorialisation, villes, Europe et formation professionnelle	contrôle terminal : écrit 3 heures	écrit 3 heures	1

### Modalités du contrôle des connaissances des UE pratiques

UE de mise en situation professionnelle, conduite de mission (stage, mémoire, projet tuteuré...) Ces UE pratiques sont évaluées par des rapport écrit et/ou soutenance.

Il n'y a pas de 2<sup>nd</sup>e session pour les matières relatives à des situations professionnelles ou conduites de mission.

Tous les travaux écrits relatifs à une mise en situation professionnelle ou conduite de mission (UE pratiques) doivent être déposés aux mêmes dates que pour les versions papier dans l'espace dédié sur l'ENT (après inscription, sans clé, au "cours") :

LLSHS / ► Politiques Sociales et Santé publique / ► PSSP - Dépôts de rapports / notes d'étonnements /

### Modalités de contrôle pour les UE pratiques (UE-P)

Crédits ECTS	Coefficient UE	Numéro UE Intitulé UE	Matières, parties	Modalités de contrôle session 2	Modalités de contrôle session 2	Coefficient matière
5	1	UE-P-1 Conduite de mission	Projet tuteuré dans le social et la santé (140 heures)	mise en situation : note d'étape (coefficient 1/3) synthèse écrite et synthèse orale collectives (coefficient 2/3)	<del>pas de 2<sup>nd</sup>e session</del>	1
10	2	UE-P2 Professionnalisation	Stage dans la santé ou le social (10 semaines)	mise en situation : rapport écrit	<del>pas de 2<sup>nd</sup>e session</del>	2

L'obtention du M<sub>I</sub> suppose la **validation du bloc d'UE théoriques ET du bloc d'UE pratiques.**

## V. PRÉSENTATION SUCCINCTE DU STAGE

Pour plus de précisions, reportez-vous aux informations mises en ligne sur la plate-forme pédagogique (module stage/emploi) et au livret du.de la stagiaire.

Accueil / ► LLSHS / ► Politiques Sociales et Santé publique / ► Master IDS / Organisation pédagogique / ► IDS M1 Organisation Pédagogique

Ou

Accueil / ► LLSHS / ► Politiques Sociales et Santé publique / ► Master IDS / ► Organisation pédagogique / ► IDS M1M2 Stages et recherche d'emploi

Des informations générales sur les stages sont également disponibles sur la plate-forme pédagogique à l'adresse suivante :

Accueil / ► LLSHS / ► Cours communs / ► UFR LLSHS, Scolarité

### Période

Stage de 10 semaines

Semaines 15-24, du lundi 8 avril 2024 au vendredi 14 juin 2024

Retour du rapport de stage : semaine 25 lundi 17 juin 2024 avant midi

### Modalités

Le stage peut être réalisé seul.e ou en binôme à la convenance de la structure d'accueil et en fonction de la mission proposée. Pendant toute la durée de son stage, le-la stagiaire doit être présent.e aux heures normales d'activité. Il doit en outre respecter des règles de confidentialité de la structure, mission....

Les personnes en cours d'emploi dans le domaine du Master peuvent, dans le cadre d'une procédure de validation d'acquis, être dispensées de stage. Dans ce cas, un rapport d'études peut néanmoins leur être demandé.

### Objectifs

Contribuer à l'analyse des besoins et/ou des moyens (étude de faisabilité, analyse de l'existant, étude de population) et/ou à leur mise à jour (tableaux de bord, enquête de satisfaction...) en lien avec un projet à mettre en place ou mis en place dans la structure d'accueil.

Au cours de son stage, l'étudiant.e doit être en mesure de cerner le caractère stratégique du projet et le traduire de façon opérationnelle (le situer dans le contexte, identifier les partenaires et leur stratégie, hiérarchiser les priorités, bâtir un plan de travail, concevoir les modalités de suivi...). Il sera à même de mettre en œuvre certaines méthodes et outils d'aide à la décision qu'il a étudiés au cours de l'année (méthodologie de l'enquête sociologique : entretien, questionnaire, observation ; diagnostic territorial, diagnostic d'organisation ; gestion administrative et méthodologie de projet, etc.).



Au-delà de la maîtrise des techniques de recueil et de traitement des données, l'étudiant.e doit être en mesure également de développer des compétences relatives à l'animation de la conduite de projet (compréhension des attentes du commanditaire et de l'environnement général du projet, proposition d'une forme d'intervention adaptée, effort d'articulation entre la phase d'étude et l'action envisagée, respect des contraintes de temps et de moyens, réflexion sur les modalités de partage de l'information et de partenariat...).

#### Travail à effectuer par le stagiaire et à rendre à l'issue du stage

Un livret spécifique détaille tous les éléments relatifs au stage.

Le stage donne lieu à un rapport d'étude (30 pages environ - hors annexes) axé sur un thème défini en partenariat avec le maître de stage en fonction du contenu et des objectifs de la mission confiée à l'étudiant. Ce document de nature technique devra répondre à un besoin particulier du terrain de stage.

Le rapport devra être impérativement remis au secrétariat PSSP

lundi 17 juin 2024 avant midi

Il devra également être déposé, avant cette date sur l'ENT : LLSHS / ► Politiques Sociales et Santé publique / ► PSSP - Dépôts de rapports / notes d'étonnements /.

L'inscription à ce "cours" est obligatoire, mais ne nécessite pas de clé.

#### Évaluation du stage

Par le-le maître de stage : grille fournie par le département PSSP à compléter. Par l'enseignant.e-référent.e : évaluation du rapport de stage.

## VI. CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE L'ANNÉE

Quelques dates incontournables (mais provisoires et susceptibles de modifications)

Rentrée et début des cours	semaine 35	vendredi 1er septembre 2023	
Congés de la Toussaint	semaine 44	vendredi 27 octobre 2023	lundi 6 novembre 2023
Congés de Noël	semaines 52-1	vendredi 22 décembre 2023	lundi 8 janvier 2024
Reprise des cours	semaine 2	lundi 8 janvier 2024	
Congés d'hiver	semaine 9	vendredi 23 février 2024	lundi 4 mars 2024
Soutenances des projets tuteurés	semaine 13	jeudi 28 ou vendredi 29 mars 2024	
Fin des cours et examens	semaine 14	vendredi 5 avril 2024	
Stage	semaines 15-24	lundi 8 avril 2024	vendredi 14 juin 2024
Retour du rapport de stage	semaine 25	lundi 17 juin 2024 avant midi	
2nde session (UE théoriques)	Semaines 25-26	lundi 17 juin 2024	vendredi 28 juin 2024

### Emploi du temps

Consultez impérativement les mises à jour régulières (ENT). Les plages libres sont réservées aux travaux de groupe (projets tuteurés, préparation de dossiers ou d'exposés, etc.) et aux éventuels reports de cours.

Des modifications ponctuelles sont toujours possibles.

## VII. ANNEXES

### Connexion wifi

Pour accéder à la plateforme « Partage » pour la messagerie collaborative :

<https://17017.univ-ubs.fr/documentation/display/DOC/Mes+premiers+pas>

Configuration du réseau WiFi Eduroam à destination des utilisateurs de l'UBS :

Nom (SSID) du réseau	eduroam
Identifiant de connexion	Votre identifiant de connexion UBS suivi de <i>@univ-ubs.fr</i> <i>exemple pour un.e étudiant.e : <a href="mailto:e1234567@univ-ubs.fr">e1234567@univ-ubs.fr</a></i>
Mot de passe	Votre mot de passe UBS

Sur certains appareils, il peut vous être demandé de valider le certificat de notre serveur d'authentification. Dans ce cas le nom de ce certificat est, depuis le 5 juin 2018 : DigiCert Assured ID Root CA.

### Certifications en langues en LLSHS

Vous suivez une formation au sein de la Faculté LLSHS, vous avez la possibilité de passer des certifications en langue étrangère en anglais, allemand, espagnol, catalan, et chinois.

Pour obtenir des renseignements précis sur le calendrier, le coût, le niveau requis et/ou validé par chaque certification, consultez le site du Centre de Langues de l'UBS : (<http://www.univ-ubs.fr/fr/international/formations-en-langues/centre-de-langues.html>). Ses bureaux se situent au deuxième étage du Paquebot si vous souhaitez obtenir des renseignements complémentaires.

Pour chaque étudiant·e inscrit·e, la Faculté LLSHS a fait le choix de financer la certification CLES B2 (Certificat en Langue de l'Enseignement Supérieur) en Anglais et en Espagnol (niveau B2 dans le cadre du CECRL). Cette certification s'adresse plutôt à des étudiant·e·s en fin de cycle (Licence 3, Master 2, CPGE 2), et à des étudiant·e·s non spécialistes. Les inscriptions se font en ligne et vous serez prévenu·e·s via vos départements respectifs et via le site du Centre de Langues. Les étudiant·e·s qui ne valident pas le CLES B2 peuvent le représenter l'année suivante mais devront alors s'acquitter des frais d'inscription (55 euros en 2020-2021).

Parce que le TOEIC est une certification souvent demandée par les employeurs et qu'elle permet de valider un niveau C1 et C2, la Faculté le finance également pour les étudiant·e·s de Licence Pro, CPGE 2, Master 1 et 2, à condition d'avoir obtenu le niveau B2, c'est-à-dire 785 points, lors d'un test de positionnement. Vous serez informé·e·s de la date du test de positionnement via vos départements

## Consignes de sécurité



En cas d'alarme incendie, l'enseignant responsable de sa salle de cours doit obligatoirement sortir et conduire ses étudiant.e.s jusqu'au point de rassemblement, situé à l'arrière du bâtiment dans le parc Youri Gagarine.

L'enseignant, à ce moment, endosse le rôle de guide-file et doit vérifier la présence de tous ses étudiant.e.s au point de rassemblement.

Les serre-files quant à eux se chargent de vérifier l'évacuation totale du bâtiment. Vous pouvez réintégrer votre salle uniquement après l'autorisation de la direction de l'unité de travail.

Pour information, assistant de prévention de l'unité de travail : Alexandre HENOFF - Appariteur de la Faculté.

## Documents disponibles sur l'ENT

Règlement des examens

Plan des salles, Paquebot et Kerjulaude